

**Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	21 avril 2026	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	21 avril 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : <b>43</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 27 avril 2026**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Bussy-en-Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS : 43**

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Franci BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAV SELJ

**ABSENTS ET EXCUSES : 7 (dont 4 avec pouvoir et 3 sans pouvoir)**

1. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à Sophie GRUYER
2. Gérard VERGNAUD, sans pouvoir
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Vincent HAMELIN, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
5. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
6. Eddy BEVRE, sans pouvoir
7. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

**SECRETARE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe ZAE**

FIN/2026/56

Conseil Communautaire du  
 27 avril 2026

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe ZAE**  
 (Voir le CFU et la note brève et synthétique en pièces jointes)

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L1612-12 et suivants ;

**VU** l'article 242 de la loi de finances de 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

**VU** la délibération n° FIN/2021/89 en date du 22 novembre 2021 portant expérimentation des comptes financiers uniques de la Communauté de Communes du Joviniens ;

**VU** l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

**VU** le compte financier unique 2025 ;

**VU** l'avis de la commission des finances et du conseil des maires du 20 avril 2026 ;

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion auparavant établis respectivement par l'ordonnateur et le comptable public.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe ZAE (Zones d'Activités Economiques) soumis à l'approbation du conseil communautaire présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	397 749,20	183 500,00	581 249,20
	Recettes réalisées (1)	B	332 157,86	184 968,51	517 126,37
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	393 000,94	183 500,00	576 500,94
	Dépenses réalisées (1)	E	384 825,48	49 756,67	434 582,15
	Restes à réaliser	F	4 350,31	0,00	4 350,31
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-52 467,62	135 211,84	82 744,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 748,26	0,00	4 748,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-47 719,36	135 211,84	87 492,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 350,31	0,00	-4 350,31
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-52 069,67	135 211,84	83 142,17

Le Président ne prend pas part au vote.

**Le conseil communautaire,  
Après avoir délibéré,  
Pour : 46  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**-APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe ZAE de la Communauté de Communes du Jovinién,  
**-AUTORISE** le Président à signer le Compte Financier Unique 2025.

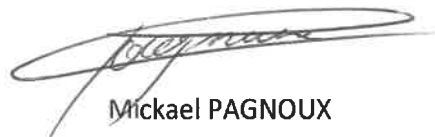
Pour copie conforme,  
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,



Mickael PAGNOUX